



Bilan global du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon

L'équipe du Parc a continué à travailler sur les sujets prévus au plan d'actions 2020 pendant la période de confinement. L'instruction des dossiers et le travail collaboratif avec les instances administratives s'est poursuivi malgré les difficultés. Certains projets ont été retardés par l'impossibilité d'intervenir, d'autres ont bien avancés dans l'expérimentation et l'apport de connaissances. La communication, l'évènementiel et la consultation locale n'ont pas pu être réalisés en raison des restrictions de rassemblement de personnes.

Le programme d'actions 2020

Suivi et observations des richesses naturelles

Faune marine

- Hippocampe (population)
- Moules (gisement, reproduction)
- Coques (gisement)
- Huitres (reproduction)
- Seiche (reproduction)
- Crabe à pinceaux et autres décapodes (présence, écologie, population)

Avifaune

- Limnicoles côtiers (reproduction). Suivi du gravelot à collier interrompu.
- Migrateurs et nicheurs (population)
- Hauturiers (présence, écologie, population)

Fonctions écologiques :

- Suivi des réservoirs à poissons et des prés salés.
- Herbiers des zostères (suivi et restauration). Cartographie des zostères naines par images aériennes et satellites en lien avec la cartographie des friches ostréicoles.

Fréquentation des activités nautiques

- Analyse de la fréquentation nautique
- Fréquentation de l'estran par des usagers de loisirs
- Vision globale de la gestion des flux de passagers
- Etude des pratiques de carénage et expérimentation des solutions alternatives

- Elaboration d'une stratégie collective sur les mouillages.

Patrimoine culturel

- Caractérisation de la valeur patrimoniale des espaces portuaires
- Recueil des connaissances liés au patrimoine naturels et culturels dont la toponymie.
- Recueil des mémoires : réalisation de portraits

Sensibilisation et éducation à l'environnement

- Mise en place d'Aires Marines Educatives (suivi et création 2020)
- Sensibilisation des collégiens et lycéens au milieu marin

Animation et contribution aux évènements locaux

Peu ou pas d'évènements cette année

Autres actions

- Fonctionnement hydro-bio-morpho-sédimentaire du Bassin (projet pluridisciplinaire ARCADE)
- Appui aux actions en faveur de la connaissance et de la conservation des espèces et habitats.
- Appui aux projets de valorisation des filières professionnelles traditionnelles. (Halle d'Arcachon, pignots)
- Missions d'observation et de surveillance

Les sujets traités

1. Suivi des **pontes de seiche** : Demande d'AOT (**A**utorisation d'**O**ccupation **T**emporaire) de 5 pondoires autour du Bassin à plus de 100 m de zostère marine : Hautebelle, Graouères, La vigne, Le Tes, Comprian.

20 sorties prévues sur 2020 effectuées par des professionnels. Résultats 2021

2. **Procédure de saisine DDTM (D**irection **D**épartementale du **T**erritoire et de la **M**er): pouvoir solliciter l'avis du PNMBA sur des projets d'AOT en cours d'instruction. Cela permet d'avoir des dossiers plus complets dans le respect des délais avec la DDTM.

3. Consultation sur l'augmentation du **nombre de filets fixes sur l'estran**. 266 autorisations annuelles (172 en 2011). Bar commun, mulets, grisets, maigre commun.

Manque d'éléments statistiques, travail sur les modalités de l'arrêté de pêche à revoir, prise en compte des normes EU (notamment sur le bar commun) .

4. Arrêté relatif à la **pêche aux filets remorqués dans la bande des 3 miles**. Le PBMBA travaille sur les interactions entre la pêche professionnelle et les richesses naturelles. Le bilan en cours ne permet pas de statuer sur des propositions.

5. Projet de **Zone de Mouillage et Equipements Légers du SMPBA sur le DPM d'Ares**.

✓ 6 zones de 160 mouillages gérées par l'Etat

✓ 1 zone au trou de la Tracasse de 140 mouillages sous gestion du Club nautique d'Ares.

Le SMPBA (Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon) souhaite gérer les 160 mouillages gérés par l'Etat pour une AOT ZMEL de 15 ans.

La demande d'AOT est défavorable en l'état actuel des informations.

- ✓ Redéfinir l'emprise spatiale,
- ✓ Minimiser l'impact des travaux de mise en place et la maintenance des mouillages,
- ✓ Prise en compte de la cartographie des zostères sur la zone,
- ✓ Prise en compte des solutions d'ancrage innovant.

6. **Projet de révision de la zone de mouillage sur Arguin.** Suite à l'évolution du banc, la DDTM propose d'étendre la zone de mouillage des bateaux au Sud d'Arguin.

Avis réservé : Le périmètre de la ZMEL et les modalités devraient être visibles du Nord au Sud de la zone. Comme pour l'arrêté 2018, les points GPS fixes sur des espaces mobiles sont inefficaces pour les plaisanciers et n'aident pas à la compréhension des usagers. La révision régulière des points n'est pas renseignée et le contrôle est difficile

Les dossiers de saisine

1. **Demande AECM** (Autorisation d'exploitation de Culture Marine).



Le dossier envoyé par la DDTM concerne la création, le renouvellement ou la modification de 163 concessions ostréicoles (dont 72 sur Arguin en vue d'un projet d'arrêté type). L'arrêté prévoit une autorisation de 35 ans pour les concessions sur le DPM naturel et de 10 ans sur le DPM artificiel.

Après analyse, le PNMBA émet un avis favorable sous réserve.

- Intégrer la référence au plan de gestion du PBMBA
- Concession exempte de zostères
- Clarifier la conformité des surfaces < à 10 ares.

2. **Projet d'AOT pour les écoles de surf de la Salie**

Le dossier concerne 6 demandes d'installation de structures temporaires. Le PNMBA émet un avis favorable sous réserve de limiter l'utilisation d'engins motorisés sur le DPM, de préciser les lieux d'implantation et de prévoir l'insertion paysagère des structures avec le PNMBA.

3. AOT pour la **billetterie UBA** (Union des Bateliers d’Arcachon) sur la plage du Sablonney.



Demande pour un abri de 10 m² du 1^{er} juillet au 31 août pour une durée 5 ans. La demande est assortie d’information complémentaire qu’il n’est pas possible d’évaluer correctement en l’état. Combien de personnes vont utiliser ce lieu de billetterie et d’embarquement en plus des autres zones ? Ce lieu capte une partie des visiteurs de la Dune et des campings environnants, génère des cheminements dans la forêt et a dune (déchets, piétinements, salubrité, absence de sanitaires) et un stationnement sur la route. Absence d’études sur la fréquentation à proximité et nombre de personnes allant sur le banc d’Arguin.

Avis avec réserves et recommandations.

- Réduire l’AOT à 1 an pour analyse complémentaire
 - Augmenter la surface à 500 M² pour positionner les 10 M² nécessaires dans une zone de moindre impact.
 - Accès à des sanitaires
 - Mise en place d’un règlement provisoire de stationnement avec signalétique.
4. Prolongation d’AOT relatif à la **réhabilitation des fiches ostréicoles** du Bourrut à juin 2021.

Les travaux du SIBA ont été interrompu en raison de la COVID19. Avis favorable pour achever les travaux et finaliser le recueil d’expertise pour permettre une meilleure restauration des herbiers de zostères.

5. AOT sur un **dispositif d’herbiers biométriques** (SEABOOST).



En lien avec le suivi des herbiers de zostères, le PNMB a étudié ce projet d’installation de dispositifs expérimentaux capables d’atténuer l’hydrodynamisme des courants.

D’après l’IFREMER, la régression des herbiers serait amplifiée par ce phénomène. Avis favorable

Les avis défavorables

- Le projet de ravitaillement de carburant des engins nautiques en mer par la société Flyboat.
- Le vieillissement du vin en immersion.
- L’entrée de bateaux croisières dans le Bassin

Les subventions

- Océanobs pour le recensement hippocampes et leurs habitats.
- Le club de plongée NSA pour le nettoyage du front de mer à Arcachon.
- Ecoles de pêche « les moussaillons de l’Aiguillon » pour les 8/15 ans
- Recueil de mémoire « portraits du Bassin »
- Camp de comptage des migrateurs au Cap Ferret LPO

- Eco-toxicité des microplastiques : aide pour une thèse et un post-doctorat avec l'université de Bordeaux.

Les projets en cours

- Elaboration d'un guide pour la régularisation des perrés et épis sur le DPM
- Etude des caractérisations de patrimoines portuaires
- Etude sur les pratiques de carénage
- Etat de la reproduction des zostères naines
- Suivi des pontes de seiche
- Soutien à la mise en place d'Aires Marines Educatives
- Construction du second navire du PNMBA : l'Escourre

La mise en place du nouveau Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin n'est pas réalisée en raison des élections retardées des maires sur le Bassin d'Arcachon et par la suite de la COVID19.

Actuellement, les candidatures sont à la préfecture de la Gironde. La Préfète valide les postulants et détermine la date de la tenue du premier Conseil de Gestion. Actuellement nous n'avons pas encore de date définie. Compte tenu des délais légaux incompressibles, il est probable que la réunion sera repoussée à 2021. Le bureau du CODEP33 a validé les représentants, Pascal Coatnoan et Christine Bertrand.